



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 5 mars 2014, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Nicolas Weber, a décidé :

- de nommer M. Sergio Montagner à la commission permanente d'épuration, et M. Olivier Chappuis au conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile Lausanne-Ouest, en remplacement de feu M. André Borel ;
- d'adopter le règlement communal sur les transports scolaires.

Le Secrétaire municipal


Y. Leyvraz

Saint-Sulpice, le 6 mars 2014